Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 11777

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d"information"))
MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention Histoire, Archéologie, Histoire de l'Art, Spécialité Archéologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de	Président de l'Université de Strasbourg,
l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

126 Histoire, 135 Langues et civilisations anciennes

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées sont les suivantes :

- Gestion d'opérations archéologiques (fouilles) ou muséographiques (conservation de musée ou organisation d'expositions)
- Gestion d'une équipe réunie pour la réalisation de telles opérations
- Recherche dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire ancienne
- Maîtrise technique des outils de la recherche de terrain (photographie, topographie, dessin technique, etc).

Compétences ou capacités évaluées :

La formation vise à fournir les bases de connaissances et de réflexion méthodologique nécessaires à la réussite dans les différents concours ouverts dans les domaines de la recherche et de l'enseignement (à travers le doctorat d'archéologie), ainsi que dans les domaines de la conservation/valorisation du patrimoine (services de l'Etat ou collectivités territoriales). Elle doit fournir également les outils techniques et l'expérience de terrain, requis en complément pour d'autres recrutements (par exemple dans le domaine de la recherche archéologique préventive). La formation prépare les étudiants à la pluridisciplinarité et au plurilinguisme des Sciences de l'Antiquité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité accessibles : Toutes professions concernant la gestion, la valorisation et la conservation du patrimoine archéologique (Professions relevant des services de l'Etat, d'établissements publics ou des collectivités territoriales, accessibles par concours ou éventuellement sur examen d'un dossier)

Types d'emplois accessibles :

- Conservateur du Patrimoine
- Attaché de conservation du patrimoine
- Archéologue (Etat, INRAP, fonction publique territoriale)
- (après poursuite en doctorat) enseignant-chercheur université ou chercheur des établissements publics de recherche.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2108 : Enseignement supérieur

K1602: Gestion de patrimoine culturel

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

UE fondamentales et de choix

Méthodologie

Stage obligatoire validé

En histoire ancienne la formation pour obtenir ce diplôme prévoit des séminaires d'Histoire ancienne et d'autres disciplines des Sciences de l'Antiquité ainsi que des cours des Sciences auxiliaires (p. ex. épigraphie ou numismatique), des Langues anciennes et vivantes. Il s'y ajoute des éléments concernant le projet individuel de recherche afin de familiariser l'étudiant avec le travail scientifique, y compris son organisation et sa présentation sous différentes formes orales et écrites.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OUINONCOMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Х		Jury du Diplôme	
En contrat d'apprentissage		Х		
Après un parcours de formation continue	Х		Jury du Diplôme	
En contrat de professionnalisation	Х		Jury du Diplôme	
Par candidature individuelle	Х		Jury du Diplôme	
Par expérience dispositif VAE	Х		Jury VAE	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Univ. de Bâle et de Fribourg en Brisgau

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Site web de l'ORESIPE : http://www.unistra.fr/index.php?id=159

Autres sources d'information :

Site web de l'Université de Strasbourg : http://www.unistra.fr/

Lieu(x) de certification :

 $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de} \ \textbf{préparation} \ \textbf{\grave{a}} \ \textbf{la} \ \textbf{certification} \ \textbf{d\'eclar\'es} \ \textbf{par} \ \textbf{l'organisme} \ \textbf{certificateur}:$

Historique de la certification :